



**World Meteorological Organization**  
**Organisation météorologique mondiale**

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

16677 - 08/08/12  
1 - 08/08/12 - 08/08/12

Notre réf.: SG/CER/EC-64

GENÈVE, le 17 août 2012

Annexe: 1

Objet: Principaux résultats de la soixante-quatrième session du Conseil exécutif

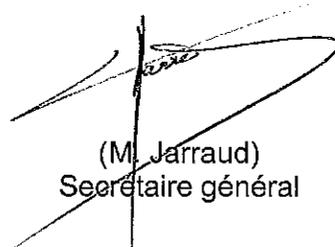
Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la soixante-quatrième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) s'est tenue au siège de l'Organisation, à Genève, du 25 juin au 3 juillet 2012. Durant cette première session plénière de la seizième période financière (2012-2015), le Conseil a passé en revue les objectifs et les activités de l'OMM en se fondant sur les directives du Seizième Congrès météorologique mondial et les résultats de ses précédentes sessions. À cette occasion, il a examiné les défis que l'Organisation se doit de relever et les opportunités qu'elle pourrait saisir.

Vous trouverez ci-joint un résumé des principaux résultats de la session. Vous pouvez également consulter le rapport provisoire, qui reprend les documents approuvés et les documents de travail relatifs à cette session, sur le site web de l'Organisation (<http://sites.google.com/a/wmo.int/ec-64-main-page/>), étant entendu que le Rapport final abrégé et résolutions, dont la version définitive doit être établie dans toutes les langues au début du mois d'août, sera diffusé sur le site web.

J'espère que les renseignements fournis ci-après vous seront utiles et que la coopération entre tous les Membres de l'OMM ne cessera de se renforcer en vue de l'application du Plan stratégique de l'Organisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6658)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents )  
Présidents des commissions techniques ) (pour information)  
Missions permanentes des Membres de l'OMM à Genève )

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

---

SG/CER/EC-64, ANNEXE

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMM (Genève, 25 juin-3 juillet 2012)

### Introduction

La soixante-quatrième session du Conseil exécutif s'est tenue du 25 juin au 3 juillet 2012 au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous la présidence de M. David Grimes, Président de l'Organisation.

À l'occasion de cette première session plénière de la seizième période financière (2012-2015), le Conseil a passé en revue, conformément aux directives du Seizième Congrès météorologique mondial et sur la base des résultats de ses précédentes sessions, les objectifs et les activités de l'OMM tels qu'ils figurent dans le Plan stratégique pour 2012-2015 et le Plan opérationnel de l'Organisation.

Le Conseil a fait le point sur les activités menées par l'OMM depuis sa dernière session en juin 2011. Il a examiné un certain nombre de priorités comme le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et la préparation de la session extraordinaire du Congrès dont il a fixé les dates aux 29, 30 et 31 octobre 2012. À cette session, il sera invité à examiner et adopter, d'une part, le projet de Plan de mise en œuvre du CMSC et d'autre part, le mandat et le règlement intérieur du Conseil intergouvernemental des services climatologiques.

Parmi les autres priorités de l'OMM examinées par le Conseil, on peut citer le renforcement de la prévention des catastrophes, l'amélioration des systèmes d'observation et d'information, l'optimisation des services météorologiques destinés à l'aviation et le renforcement des capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des pays en développement.

Les principaux résultats de la session du Conseil fournissent le cadre général des travaux de l'OMM pour le reste de la période financière en cours. Le présent document résume d'abord brièvement les résultats concernant le programme relatif au CMSC et la session extraordinaire du Congrès, puis il expose les autres grands résultats regroupés selon les huit Résultats escomptés définis dans le Plan stratégique de l'Organisation.

### Cadre mondial pour les services climatologiques

Après avoir examiné la première version du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), élaborée par l'Équipe spéciale chargée du Cadre mondial, le Conseil a donné des orientations visant à perfectionner le plan pour que celui-ci présente de façon nette les avantages d'une généralisation des services climatologiques et d'une meilleure exploitation de ces derniers.

Le Conseil a demandé à son Équipe spéciale de poursuivre ses travaux afin de mettre la dernière main au projet de plan de mise en œuvre, en consultation avec les Membres et les organisations partenaires concernées. Il a demandé au Secrétaire général de présenter le projet final à la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial, d'inviter les Membres à donner leur avis sur la question avant ladite session et de rassembler dans un recueil les opinions exprimées par ces derniers. Le Conseil lui a en outre demandé de continuer à entretenir des contacts au plus haut niveau avec les chefs d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux afin de les inciter à soutenir le CMSC et d'engager des activités à cette fin.

Le Conseil a élaboré un projet de résolution portant sur le projet de plan de mise en œuvre du CMSC, pour examen et adoption lors de la session extraordinaire du Congrès, et un projet de résolution sur la «Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques» que le Congrès sera invité à examiner. À cet égard, bien que le Conseil ait approuvé, dans leurs grandes lignes, le mandat et le règlement intérieur du Conseil intergouvernemental tels qu'ils sont définis dans le projet de résolution, il a noté des points qui appellent encore des modifications. Il a par ailleurs confirmé qu'il attendait encore des observations de la part des États et Territoires Membres pour apporter des retouches à ce projet d'ici à la session extraordinaire du Congrès.

Le Conseil a pris note des préparatifs engagés en vue de la session extraordinaire. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et demandé que celui-ci soit distribué avec la notification de la session.

Le Conseil est convenu qu'une bonne coordination de la mise en œuvre du Programme climatologique mondial (PCM) et de ses composantes renforcerait la contribution de l'OMM au CMSC. Il a prié instamment les Membres d'adapter au mieux leurs capacités opérationnelles en matière de services climatologiques aux exigences du Cadre mondial.

Le Conseil a noté que le Bureau du CMSC s'efforçait de rassembler des études de cas en rapport avec le Cadre mondial, en vue de leur examen lors de la conférence de deux jours, organisée à l'intention des utilisateurs du CMSC, qui précédera immédiatement la session extraordinaire du Congrès. Il a prié instamment les Membres de fournir les éléments nécessaires et a demandé au Secrétaire général d'utiliser ces études de cas pour mettre en valeur la contribution de l'OMM au Cadre mondial.

Le Conseil a adopté une résolution établissant son Équipe spéciale pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC, ainsi que le mandat de celle-ci. Il a également adopté une résolution sur un «Mécanisme conjoint pour la mise en œuvre du Système d'information sur les services climatologiques» (SISC) dans laquelle il prie les présidents de la Commission de climatologie (CCI), de la Commission des systèmes de base (CSB) et de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA), ainsi que le président du Comité scientifique mixte pour le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) d'améliorer la coordination de leurs programmes et de leurs activités ayant trait au SISC, et, si nécessaire, de proposer un mécanisme commun qui permettrait de mieux faire face aux exigences évoquées de façon à assurer, sur le long terme, le bon fonctionnement du SISC.

Enfin, au titre de la contribution de l'OMM au CMSC, le Conseil a aussi examiné et adopté une résolution sur le mandat de son Groupe de travail pour le climat et les questions connexes relatives au temps, à l'eau et à l'environnement pour la seizième période financière.

### **Résultat escompté 1**

**Renforcement de la capacité des Membres à fournir des prévisions, des informations, des avis et des services de qualité relatifs au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement et à en améliorer l'accès, pour répondre aux besoins des utilisateurs et faciliter la prise de décisions dans tous les secteurs concernés**

Le Conseil a noté que son Groupe de travail pour la prestation de services avait élaboré les priorités stratégiques convenues pour le résultat escompté 1 afin de fournir des orientations aux équipes d'experts et aux groupes de travail menant des activités dans ce domaine. Ces priorités sont les suivantes: i) améliorer les services destinés à l'aviation civile internationale (météorologie aéronautique); ii) mieux tenir compte des besoins des usagers et améliorer les capacités de prestation de services; iii) améliorer les produits et les services; iv) mettre davantage l'accent sur les services apportant des solutions aux problèmes socio-économiques; v) contribuer au renforcement des capacités et à la formation pour améliorer les capacités de prestation de

services; vi) mettre en œuvre les mesures prises en application des résolutions du Seizième Congrès visant à renforcer les composantes mondiales et régionales du Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT); et vii) soutenir les mesures prises dans le cadre de la composante mondiale du PCT ainsi que des mécanismes du PCT coordonnés à l'échelle régionale en application des résolutions du Congrès qui visent à améliorer la qualité des services de prévision et d'avis concernant les cyclones tropicaux.

Ayant été informé du manque considérable de données sur la mise en œuvre d'éléments prioritaires comme le système de gestion de la qualité, les évaluations de compétences et la diffusion des renseignements SIGMET, le Conseil a instamment prié les Membres de communiquer au Secrétariat les renseignements nécessaires en répondant en temps voulu aux questionnaires pertinents. Il a rappelé aux Membres que seules des informations précises, actualisées et complètes sur l'état de la mise en œuvre pouvaient permettre d'établir les priorités en matière de soutien accordé aux Membres notamment par le Secrétariat. Il a ensuite adopté une résolution sur les «Autres moyens de se conformer aux dispositions SIGMET de l'Organisation de l'aviation civile internationale» (OACI) dans laquelle il: i) prie instamment les Membres de traiter ces lacunes en priorité en faisant appel aux ressources didactiques disponibles à l'OMM et à l'OACI; ii) demande aux Membres de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux prescriptions des deux organisations; et iii) prie le Secrétaire général et les présidents des commissions techniques et des conseils régionaux de fournir dans la mesure du possible le savoir-faire technique, la coordination et l'appui nécessaires pour faciliter la prompte mise en application des réglementations existantes.

Ayant fait observé que la prestation de services constituait un volet fondamental de tous les programmes de l'OMM, le Conseil a noté que le Seizième Congrès météorologique mondial avait approuvé la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services qui doit servir de cadre aux services météorologiques et hydrologiques fournis aux usagers, et qu'il avait prié le Secrétaire général de passer à l'étape suivante, à savoir l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de cette Stratégie. Le Conseil a encouragé les Membres à transposer la Stratégie dans leurs propres stratégies et plans de prestation de services. Il a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que le projet de Plan de mise en œuvre lui soit présenté pour approbation à sa soixante-cinquième session.

Le Conseil a encouragé l'évaluation et la démonstration des avantages socio-économiques que procurent les services assurés par les SMHN et a rappelé qu'il fallait élaborer d'urgence des méthodologies appropriées. Suite à la requête formulée par le Congrès, selon laquelle les SMHN devaient appliquer la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services pour améliorer leurs relations avec les usagers, le Conseil a adopté une résolution sur les «Incidences sociales, économiques et stratégiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques», dans laquelle il prie le Secrétaire général: i) d'appuyer la mise en œuvre de projets pilotes portant sur les avantages socioéconomiques des services fournis par les SMHN, de rassembler et analyser les résultats obtenus et de mettre cette information à la disposition des Membres et des organismes de financement; ii) de coordonner l'adoption d'une méthode OMM/Banque mondiale reconnue pour l'évaluation des avantages des services météorologiques et hydrologiques en tirant parti des enseignements tirés de ces projets pilotes; et iii) de prendre des dispositions pour la publication des textes d'orientation et du compte rendu de la Conférence sur les avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques, qui s'est tenue à Lucerne en 2011.

## Résultat escompté 2

### **Renforcement des capacités des Membres en matière de réduction des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux et des incidences que peuvent avoir ces phénomènes**

Le Conseil a noté que son Groupe de travail pour la prestation de services avait élaboré des priorités stratégiques pour le résultat escompté 2 afin de fournir des orientations aux équipes d'experts et aux groupes de travail menant des activités connexes dans un certain nombre de domaines prioritaires. Il s'agit: i) de la mise en œuvre du Plan de travail à deux niveaux relatif au Programme de réduction des risques de catastrophes; ii) de la mise en place des mécanismes d'interface utilisateur du Programme afin de définir les besoins des usagers; iii) du perfectionnement du mécanisme de gouvernance du Programme; iv) de la contribution au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) grâce à l'application du Plan de travail relatif au Programme; et v) de l'amélioration de l'alignement des activités de certains programmes techniques et commissions de l'OMM ayant trait audit résultat escompté.

Par une résolution concernant le «Renforcement des capacités des membres en matière de réduction des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux et des incidences que peuvent avoir ces phénomènes», le Conseil a approuvé le Plan de travail relatif au Programme de réduction des risques de catastrophes ainsi que l'établissement de mécanismes et de groupes consultatifs d'experts pour l'interface utilisateur du Programme en vue d'orienter la mise en œuvre du Plan. Celui-ci vise à mieux aligner les activités des organes constituants, du réseau opérationnel mondial et des partenaires stratégiques de l'OMM afin d'aider les SMHN à conclure les partenariats utiles et à développer les capacités nécessaires pour une gestion efficace du Programme. Le Conseil a prié instamment les Membres d'appuyer l'exécution du Plan de travail.

Dans sa résolution, le Conseil prie en outre son Groupe de travail pour la prestation de services de lui soumettre des recommandations pour la poursuite de l'établissement du mécanisme de gouvernance du Programme de réduction des risques de catastrophes, à partir de l'analyse des enseignements tirés des réalisations du Programme à ce jour. Les autres tâches importantes confiées au groupe sont: l'élaboration de directives, de normes et de modules de formation destinés aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux sur l'élaboration et la fourniture de produits et de services; la collaboration avec les présidents des commissions techniques afin que plusieurs projets d'assistance technique soient coordonnés avec le cadre transsectoriel du Programme, à titre de contribution essentielle au Plan de travail de ce dernier; et l'établissement de liens entre le Plan de travail relatif au Programme et les activités conduites pour la mise en œuvre du CMSC.

## Résultat escompté 3

### **Renforcement de la capacité des Membres à fournir des informations, prévisions et avis de meilleure qualité concernant le temps, le climat, l'eau et l'environnement à l'appui notamment des stratégies de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques**

Le Conseil s'est félicité des travaux actuellement menés par la Commission de climatologie (CCI) en vue d'établir des définitions généralement acceptées des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et d'élaborer des techniques et procédures permettant de suivre leur évolution. Le Conseil a exhorté la CCI à formuler des orientations destinées à affiner les dispositions du Règlement technique et les lignes directrices de l'OMM portant sur la question et prié le Secrétaire général de continuer à soutenir les efforts déployés aux fins de la réalisation de cet objectif.

Le Conseil a été heureux de constater la hausse du nombre de Membres, y compris parmi les pays en développement, qui contribuent à la Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial. Il a exhorté les Membres et le Secrétariat à créer des sites Web fournissant des données sur les anomalies et extrêmes climatiques et à diffuser par ce moyen des informations en temps utile. Le Conseil a prié la CCI et le Secrétariat d'accroître la concertation avec le secrétariat du Programme spatial de l'OMM en ce qui concerne des produits satellitaires supplémentaires susceptibles de contribuer au Projet de surveillance du système climatique.

Le Conseil a noté que l'OMM et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) organiseraient, en collaboration avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales et d'organismes nationaux concernés, une réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de désertification qui se tiendrait du 11 au 15 mars 2013 à Genève. Il a noté que le thème général de la réunion serait le suivant «Réduire la vulnérabilité des sociétés (communautés et secteurs d'activité) en les aidant à lutter contre la sécheresse au moyen de politiques nationales adaptées». Comme le but ultime des politiques nationales de lutte contre la sécheresse était de créer des sociétés plus résilientes grâce au resserrement de la coopération et de la coordination des activités à tous les échelons gouvernementaux, le Conseil a exhorté tous les SMHN à accorder un soutien sans réserve à cet objectif et à encourager les ministères et organismes concernés dans leur pays à participer activement à cette réunion de haut niveau.

Le Conseil a adopté une résolution concernant la «Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse» dans laquelle il prie le Secrétaire général: i) d'aider le comité d'organisation à poursuivre son travail s'agissant de l'élaboration de l'ordre du jour du segment scientifique et du segment de haut niveau de la réunion; ii) de mettre au point des prévisions budgétaires précises et un plan de mobilisation des ressources; et iii) de poursuivre ses efforts de coordination à l'échelle nationale et internationale, afin d'obtenir la participation active des organes et organismes concernés.

Le Conseil a appris que le Groupe d'experts conjoint sur le climat, l'alimentation et l'eau avait proposé une approche intégrée pour traiter la question complexe des interactions climat-eau-alimentation, ce qui devrait stimuler l'élaboration de produits et outils intégrés pour la fourniture de données et informations supplémentaires pertinentes concernant le climat, l'agriculture, l'eau et d'autres sujets connexes. Le Conseil a souscrit aux recommandations transmises par le Groupe d'experts à la CCI, à la Commission de météorologie agricole (CMAg) et à la Commission d'hydrologie (CHy), concernant l'élaboration d'un catalogue de projets et d'études de cas dans les domaines du climat, de l'alimentation et de l'eau; l'organisation d'un colloque réunissant les trois Commissions en 2013; et le projet d'organisation d'un séminaire ou d'un cours de formation sur les liens réciproques entre le climat, l'alimentation et l'eau.

Le Conseil a approuvé les recommandations du Groupe d'experts au Secrétaire général de passer en revue les dispositions de chacune des conventions de l'ONU intéressant la CCI, la CMAg et la CHy et d'aider le Groupe d'experts à examiner toutes les initiatives mondiales se rapportant à la phénologie.

Le Conseil a appris que la Commission d'hydrologie se réunirait à Genève du 6 au 14 novembre 2012 pour sa quatorzième session en vue d'examiner les activités qu'elle a menées au cours des quatre dernières années et de réviser et d'adopter le projet de programme de travail de sa prochaine intersession. Le Conseil a noté que ce projet portait sur les contributions du secteur de l'hydrologie et des ressources en eau aux cinq domaines prioritaires de l'OMM, et tout particulièrement sur la réduction des risques de catastrophes, le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), le renforcement des capacités et le SIO/WIGOS.

Le Conseil, ayant affirmé l'importance de la prise en charge par la CHy et le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) de questions hydrologiques transsectorielles et intercommissions liées au climat, s'est déclaré en faveur de

l'approfondissement de ces questions à l'avenir, en ce qui concerne en particulier le CMSC et les mesures intégrées de gestion de la sécheresse.

#### Résultat escompté 4

**Renforcement des capacités des Membres s'agissant d'acquérir, de développer, de mettre en œuvre et d'exploiter des systèmes d'observation terrestres ou spatiaux compatibles entre eux et susceptibles de fonctionner en réseau pour effectuer des observations météorologiques, climatologiques et hydrologiques, ainsi que des observations connexes portant sur l'environnement et relatives à la météorologie de l'espace, sur la base des normes internationales établies par l'OMM**

Le Conseil a adopté une résolution sur le «Plan de mise en œuvre du cadre du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS)». Ce plan a été élaboré par le Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS qui suivra l'évolution des travaux et présentera un rapport au Dix-septième Congrès météorologique mondial. Le Conseil a demandé aux Membres, aux conseils régionaux et aux commissions techniques d'organiser leurs activités de façon à atteindre les objectifs du WIGOS et les résultats associés présentés dans le Plan de mise en œuvre du cadre du WIGOS. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général de prêter l'assistance voulue et l'appui du Secrétariat pour la mise en œuvre du WIGOS, et a invité les partenaires à participer aux activités pertinentes de mise en œuvre indiquées dans le Plan.

Le Conseil a adopté en outre une résolution par laquelle il a décidé de soutenir la coordination des fréquences radioélectriques, une question qui doit s'inscrire dans les grandes priorités de l'Organisation. Il a prié instamment tous les Membres de n'épargner aucun effort pour assurer la disponibilité et la protection des fréquences radioélectriques requises afin de mener à bien des activités météorologiques et environnementales connexes d'exploitation et de recherche.

En ce qui concerne le Système d'information de l'OMM (SIO), le Conseil a adopté plusieurs résolutions, notamment: i) une résolution sur la «Désignation des centres du Système d'information de l'OMM», qui indique les modifications à apporter au Manuel du SIO; ii) une résolution concernant la «Responsabilité en matière de représentation des informations aéronautiques en langage de balisage extensible», en vertu de laquelle l'OMM doit exploiter un modèle logique de données pour les informations sur le temps, le climat et l'eau; et selon laquelle l'OACI et les autres organisations dont les besoins en représentation des données pour les informations sur le temps, le climat et l'eau ne sont pas satisfaits par les normes de représentation de données de l'OMM, doivent être fortement encouragés à utiliser les éléments pertinents du modèle logique de données de l'OMM pour organiser sur le plan technique la représentation de leurs données; et enfin, iii) une résolution portant sur la «Communication annuelle des World Weather Records», à partir de 2011, afin d'améliorer la pratique actuelle qui consiste à prendre comme base de calcul des cycles de 10 ans.

Le Conseil a adopté une résolution concernant le «Système mondial d'observation du climat (SMOC)» pour faire avancer le Plan de mise en œuvre du Système, dans laquelle il prie instamment les Membres de soutenir les activités pertinentes du Plan et de participer pleinement à leur mise en œuvre et demande aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux de s'assurer que les mesures pertinentes figurant dans le Plan de mise en œuvre sont intégrées, selon les besoins, dans les plans de travail des commissions et dans les plans opérationnels des conseils, pour ce qui est notamment de la mise en œuvre du WIGOS. Par ailleurs, le Conseil a encouragé les Membres à participer davantage aux activités du Programme spatial de l'OMM.

## Résultat escompté 5

### **Renforcement de l'aptitude des Membres à contribuer aux efforts de recherche menés à l'échelle mondiale dans le domaine du développement des sciences et techniques météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementales et à en tirer parti**

Le Conseil a adopté une résolution en vertu de laquelle il approuve la mise en place d'un projet de prévision infrasaisonnnière à saisonnière et dans laquelle il prie instamment les Membres d'envisager d'accueillir un bureau de projet et de soutenir un fonds d'affectation spéciale destiné à la mise en œuvre de ce projet commun du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT). Le Conseil prie en outre le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale et de demander aux Membres de proposer d'accueillir le bureau du projet.

Le Conseil a par ailleurs approuvé l'instauration d'un projet de prévision polaire étroitement lié à l'initiative du PMRC concernant la prévisibilité du climat polaire et a prié instamment les Membres d'envisager d'accueillir un bureau de projet et de verser des contributions volontaires sur un fonds d'affectation spéciale destiné à la mise en œuvre dudit projet.

Le Conseil a arrêté la liste définitive de candidats à la fonction de membre du Comité scientifique mixte (CSM) pour le PMRC. Cette liste sera à présent soumise aux autres organismes qui coparrainent le PMRC, à savoir, le Conseil international pour la science (CIUS) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

Tout en reconnaissant que la situation économique actuelle était difficile dans de nombreux pays, le Conseil a demandé aux Membres de poursuivre les mesures de chimie de l'atmosphère au titre du programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) car toute fermeture de station ou arrêt des programmes de mesures entraînerait l'interruption, voire la fin, des longues séries chronologiques.

Le Conseil a recommandé que l'OMM collabore plus étroitement, via le programme de la VAG, avec d'autres organisations internationales et les mécanismes de financement dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire afin d'étendre les observations de la composition de l'atmosphère au niveau des terres agricoles. L'objectif est de permettre aux Membres d'évaluer les risques liés à la pollution atmosphérique s'agissant de sécurité alimentaire ainsi que la capacité du secteur agricole à réglementer les émissions de gaz à effet de serre.

Abordant la question du Projet de recherche relevant de la VAG sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain (GURME), le Conseil a demandé aux Membres d'envisager la possibilité d'accueillir un centre chargé d'étudier les problèmes de qualité de l'air auxquels devaient faire face les mégapoles et d'alimenter le Fonds d'affectation spéciale qui venait d'être créé à cette fin.

## Résultat escompté 6

### **Renforcement de l'aptitude des SMHN, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, à s'acquitter de leur mandat**

Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il approuve la Stratégie de l'OMM pour le développement des capacités et prie le Secrétaire général de faire connaître celle-ci aux Membres et aux organes constituants. Mise au point par les Membres dans le cadre du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le développement des capacités, la Stratégie a pour objet d'offrir une démarche coordonnée et cohérente pour les activités de développement des capacités de l'OMM, afin de favoriser le développement durable des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) dans les pays en développement, en particulier dans les pays

les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Le Conseil a prié son Groupe de travail d'achever, en collaboration avec les organes constituants concernés, l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Stratégie de développement des capacités pour la seizième période financière (2012-2015), qui fera partie intégrante du Plan opérationnel de l'OMM d'ici à la fin de 2012.

Le Conseil est convenu que la mobilisation des ressources visant à soutenir les efforts consentis par l'Organisation pour remplir son mandat et ses engagements, dans le respect du budget autorisé de 175 millions de francs suisses financé à partir de contributions volontaires, constituera un réel défi pour le Secrétariat dans son ensemble et les Membres. Il leur faudra miser sur toutes les sources potentielles d'investissement direct et indirect, notamment le financement direct, le transfert de technologie, le partage de l'expertise et la mise à profit des initiatives connexes. Notant qu'aucune initiative régionale n'était en cours dans la région arabe en vue de la modernisation des SMHN, le Conseil a salué les mesures prises par le Conseil permanent pour la météorologie de la Ligue des États arabes afin de traiter cette question ainsi que l'offre du Royaume d'Arabie saoudite, qui préside actuellement le Conseil permanent, d'accueillir une conférence visant à lancer une telle initiative. Le Conseil a examiné les domaines prioritaires du Fonds du Programme de coopération volontaire (PCV) pour 2012 et a appuyé l'allocation des crédits proposés pour ces domaines.

Par ailleurs, le Conseil a approuvé une résolution sur la «Politique de l'OMM en matière de dépenses d'appui aux programmes» dans laquelle, notamment, il prie le Secrétaire général de prendre des mesures afin d'appliquer, avec effet immédiat, la politique révisée de l'OMM en matière de dépenses d'appui aux programmes aux futurs accords conclus avec des donateurs pour les activités financées par des contributions volontaires.

Notant avec satisfaction les renforts envoyés par les Membres au Bureau de la mobilisation des ressources de l'OMM, dans le cadre du programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires et sous forme de détachement de personnel, le Conseil a encouragé les autres Membres à envisager ce type de soutien.

Le Conseil a adopté une résolution concernant la révision des attributions du Groupe de travail du Conseil exécutif pour le développement des capacités. Il s'agit d'assurer l'efficacité de celui-ci dans sa fonction de mécanisme permanent d'examen de questions fondamentales liées aux capacités de développement des Membres, eu égard aux huit Résultats escomptés du Plan stratégique de l'OMM (2012-2015).

### **Résultat escompté 7**

**Instauration de partenariats et d'activités de coopération ou renforcement des relations existantes en vue d'améliorer les performances des SMHN en matière de prestation de services et d'améliorer la qualité des contributions apportées par l'OMM dans le cadre du système des Nations Unies et des conventions internationales pertinentes et dans le contexte des enjeux stratégiques nationaux**

Le Conseil a pris note des mesures adoptées par le Secrétaire général pour s'assurer que la participation de l'OMM soit bien visible et reconnue lors de la Conférence Rio+20. Il a par ailleurs noté que la déclaration sur les conclusions de la Conférence mettait en lumière, d'une part, l'importance d'informations scientifiques solides et pertinentes à l'appui de la prise de décisions, et d'autre part, s'agissant du développement durable, l'importance cruciale de l'eau pour les trois dimensions de celui-ci, la menace que représente le changement climatique et l'importance de la prévention des catastrophes.

Le Conseil a réaffirmé l'attachement de l'OMM aux objectifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sa volonté de faciliter la tâche du Groupe

d'experts par un soutien financier, administratif et logistique. Il a invité les SMHN à se concerter étroitement avec le GIEC pour diffuser les conclusions du Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et de catastrophes en vue d'une meilleure adaptation aux changements climatiques, qui a été récemment achevé. Le Conseil a recommandé au GIEC de porter une attention accrue aux questions concernant les changements climatiques dans les régions polaires et il a reconnu que la cryosphère occupait une place importante dans les travaux du Groupe.

Le Conseil a noté que l'OMM pouvait apporter au Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) un avantage capital, à savoir les liens que l'Organisation entretenait avec les SMHN et, par leur entremise, avec d'autres institutions nationales. Il conviendrait d'examiner l'adéquation des activités du Groupe avec le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Le GEO privilégiant un libre partage, les données disponibles au titre du GEOSS devraient être exploitées dans toute la mesure du possible au bénéfice du CMSC tandis qu'une contribution au Cadre mondial devrait se révéler d'une grande utilité pour le GEO au titre du domaine d'intérêt sociétal relatif au climat.

Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer la coopération avec le système des Nations Unies. Il a demandé aux Membres et au Secrétaire général de veiller à donner suite comme il convient aux résolutions de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent les institutions spécialisées des Nations Unies et intéressent l'OMM. Il a par ailleurs invité les Membres à participer activement à l'action engagée pour donner suite aux décisions des organes des Nations Unies, afin d'accroître la contribution de l'OMM et des SMHN au développement durable des Membres.

Le Conseil a noté que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avait invité le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) à faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la mise à jour de 2010 du Plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la CCNUCC. À cet égard, il a encouragé le Comité directeur du SMOC à évaluer, en consultation avec les partenaires concernés, l'efficacité des systèmes d'observation à des fins climatologiques. Le Conseil a prié le Secrétariat de l'OMM et le secrétariat du SMOC de suivre les travaux du SBSTA et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et d'y contribuer, selon qu'il convient.

Le Conseil a prié instamment tous les SMHN des pays arabes de participer activement au projet intitulé «Évaluation de l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau et sur la vulnérabilité socio-économique dans les pays arabes» qui était mis en œuvre par l'OMM, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), la Ligue des États arabes (LEA) et d'autres partenaires, grâce au financement assuré par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

## **Résultat escompté 8**

### **Rationalisation du fonctionnement de l'Organisation**

Compte tenu des rapports du Comité consultatif pour les questions financières et du Comité d'audit, le Conseil a examiné et approuvé les comptes vérifiés et les rapports remis par le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Commissaire aux comptes avait rendu une opinion sans réserve au sujet des comptes de 2011. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Comité d'audit et remercié les membres sortants du Comité pour leur contribution. Le Conseil a adopté une résolution concernant la «Procédure de sélection du commissaire aux comptes».

Suite à une recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté une résolution sur une «Politique concernant la communication des rapports d'audit interne» révisée.

Le Conseil a estimé que le non-paiement ou le paiement tardif des contributions pouvaient avoir de graves répercussions sur la situation financière de l'OMM, et notamment sur le flux net de trésorerie, ainsi que sur la mise en œuvre des programmes approuvés. Il a donc demandé instamment aux Membres de s'acquitter de leurs obligations financières au plus tôt.

Par ailleurs, le Conseil a noté que, selon l'état des contributions volontaires en juin 2012, les objectifs approuvés en matière de financement risquaient de ne pas être atteints en totalité. Il s'est déclaré préoccupé par les incidences que cela pourrait avoir sur l'exécution des programmes approuvés et a évoqué la nécessité de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs approuvés en matière de financement. Il a en outre prié instamment les Membres de verser leurs contributions volontaires afin d'atténuer ce risque. Le Conseil a adopté une résolution concernant les comptes de l'OMM pour l'année 2011.

Après un exposé sur la mise en œuvre du Système de suivi et d'évaluation de l'OMM, le Conseil a pris acte du rapport de son Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle. Il a encouragé les organes constituants à se servir du document et du guide décrivant le Système qui avaient été élaborés par le Secrétariat et à faire part de leurs observations afin que soient apportées les améliorations nécessaires. Le Conseil a noté que l'enquête menée sur les conséquences, pour les Membres, de la réalisation des résultats escomptés avait fourni des informations utiles sur les domaines dans lesquels l'Organisation avait accompli de nets progrès et ceux sur lesquels elle devait se pencher plus attentivement. Le Conseil a invité les Membres qui ne l'avaient pas encore fait à remplir le questionnaire (d'ici au 31 juillet 2012) afin que les résultats représentent de manière plus juste la situation de la majorité des Membres.

Le Conseil s'est rangé à l'avis du Groupe de travail selon lequel le processus entourant le Système de suivi et d'évaluation était complexe; il serait possible de commencer à utiliser le Système pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux priorités stratégiques de l'Organisation et d'apporter ensuite des améliorations selon les enseignements tirés de son application pratique. Le Conseil a également approuvé les recommandations suivantes: i) ajouter des questions de portée régionale dans le questionnaire sur les conséquences, pour les Membres, de la réalisation des résultats escomptés, avec l'aide des groupes de la planification relevant des conseils régionaux; ii) diminuer le nombre d'indicateurs destinés au suivi, en ce qui concerne les cinq priorités stratégiques notamment; et iii) laisser la possibilité au Secrétaire général de présenter les progrès accomplis sur un nombre réduit d'indicateurs lors de l'examen du Système qui doit avoir lieu à mi-parcours.

Le Conseil a adopté une résolution concernant des amendements au Règlement technique.

Ayant pris note des recommandations résultant de la réunion des présidents des conseils régionaux, ainsi que des rapports des présidents des conseils régionaux, le Conseil a adopté une résolution sur l'«Examen du rôle et des responsabilités des conseils régionaux», lequel devait être mené par le Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle de l'OMM.

Après avoir pris note du Rapport abrégé de la quatrième session de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM), le Conseil a adopté une résolution concernant ledit rapport, dans laquelle il a approuvé les recommandations 1 à 7 (CMOM-4), ainsi que les mesures de suivi connexes.

Le Conseil a pris note de l'action engagée par le Secrétariat pour mettre en œuvre la nouvelle politique en matière de publications conformément aux principes énoncés dans la résolution 35 (Cg-XVI). Il a approuvé la résolution intitulée «Directives concernant la planification et la production des publications de l'OMM».

Rappelant les décisions prises lors du Seizième Congrès météorologique mondial concernant l'élaboration des prochains Plan stratégique et Plan opérationnel de l'OMM pour la période 2016-2019, le Conseil a pris note du rapport et des recommandations que lui a présentés à ce sujet son Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle. Après examen des recommandations en question, il est convenu d'adopter les critères définis pour guider l'élaboration des prochains Plans stratégique et opérationnel.

### **Autres faits marquants de la session**

Le Conseil a désigné M. D. Cano (Espagne), M. L. de Leonibus (Italie), Mme A. Kijazi (République-Unie de Tanzanie), M. A. Traore (Niger), et M. R. Vertessi (Australie), comme membres par intérim du Conseil exécutif, en remplacement de M. R.G. Garcia Herrera (Espagne), M. C. De Simone (Italie), M. M.A.R. Abdel Gadir (Soudan), M. M. Ndiaye (Sénégal), et M. G.P. Ayers (Australie), respectivement.

Le Conseil a décerné le cinquante-septième Prix de l'OMI à M. Zaviša Janjić (Serbie/États-Unis).

Le Conseil a décerné le prix international Norbert Gerbier-MUMM de 2013 à MM. M.A. Bollasina, Y. Ming et V. Ramaswamy pour leur article intitulé «Anthropogenic aerosols and the weakening of the South Asian Summer Monsoon», publié en 2011 dans la revue *Science*, vol. 334, numéro 6055.

Le Conseil a décerné le Prix 2012 de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs à M. Yijian Zeng pour l'article intitulé «Numerical analysis of air-water-heat flow in unsaturated soil: Is it necessary to consider airflow in land surface models?» de Y. Zeng, Z. Su, L. Wan et J. Wen, publié en 2011 dans le *Journal of Geophysical Research*, vol. 116, D20107, doi:10.1029/2011JD015835.

Le Comité de sélection du Conseil exécutif a recommandé que le vingt-troisième prix Vilho Väisälä, couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation, soit décerné à R. Boers, M.J. de Haij, W.M.F. Wauben, H. Klein Baltink, L.H. van Ulf et M. Savenije (Pays-Bas), ainsi qu'à C.N Lonf (États-Unis d'Amérique) pour l'article intitulé «Optimized fractional cloudiness determination from five ground-based remote sensing techniques», publié en 2010 dans le *Journal of Geophysical Research*, vol. 115, D24116, doi:10.1029/2010JD014661.

Le Conseil a approuvé la proposition de décerner le quatrième prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation soit décerné à Q. Lu (Chine), W. Bell (Royaume-Uni), P. Bauer (Royaume-Uni), N.N. Bormann (Royaume-Uni) et C. Peubey (Royaume-Uni) pour l'article intitulé «Characterizing the FY-3A Microwave Temperature Sounder Using the ECMWF Model», publié en 2011 dans le *Journal of Atmospheric and Oceanic Technology*, vol. 28, pp. 1373-1389.

Le Conseil a décidé que sa soixante-cinquième session aurait lieu au siège de l'OMM du mercredi 15 au jeudi 23 mai 2013, à la suite de la trente-deuxième réunion du Comité consultatif pour les questions financières qui se tiendra le lundi 13 et le mardi 14 mai. Le Conseil a aussi décidé, à titre provisoire, que sa soixante-sixième session aurait lieu au siège de l'OMM du mercredi 14 au vendredi 23 mai 2014, à la suite de la trente-troisième réunion du Comité consultatif pour les questions financières qui se tiendra le lundi 12 et le mardi 13 mai.

Ont participé à la soixante-quatrième session du Conseil des représentants de 31 États Membres de l'OMM.

---